



**Groupe thématique N°5 :**  
**Plan régional de développement de la VAE**  
(Validation des Acquis de l'Expérience)

Présidente du groupe : Mme Loïdi Janine  
Pilotes techniques régionaux : Philippe Rauch et Geneviève Lacassagne  
Rapporteur : Mr Blossier –CIBC 31  
Appui technique : Hassina Rivière - CRP consulting

## **1. Organisation des travaux du groupe**

Dans le cadre de la concertation lancée par le Conseil Régional pour l'élaboration du PRDF 2007-2011, la participation de plusieurs partenaires de la formation et de l'emploi pour identifier les éléments majeurs par thématiques a été sollicitée.

C'est dans cette perspective que le groupe thématique « développement de la VAE » a validé, à la première plénière du 31 janvier 2006, le contexte général de la concertation présenté à la réunion de lancement des groupes de travail thématiques qui a eu lieu le 16 janvier 2006.

Dans le cadre des rencontres de concertation du PRDF 2007-2011, la première séance plénière du groupe thématique VAE s'est tenue le 31 janvier 2006.

A l'issue de cette séance, un groupe technique a été constitué pour approfondir la réflexion sur les axes de travail qui ont été identifiés.

Le groupe technique s'est réuni quatre fois. A l'issue de ces rencontres, des propositions et des pistes de travail ont été retenues par l'ensemble des participants.

Deux autres plénières ont permis de valider l'ensemble de ces travaux.

## **2. Contexte, constats et enjeux**

### **Constat :**

La VAE est un droit récent et connaît un fort développement mais insuffisant au regard des besoins. Les parcours VAE sont complexes.

La Région pilote et agit dans le cadre de ses compétences et en concertation avec plusieurs partenaires

### **Un enjeu majeur :**

**Permettre aux personnes, notamment les moins qualifiées, d'accéder à une certification reconnue**

Pour cela :

- ◆ Disposer d'un dispositif régional de VAE plus homogène, plus clair, plus accessible, plus articulé, plus « praticable »
- ◆ Mieux connaître l'offre de certification et les résultats de validation pour adapter les politiques de développement de la VAE
- ◆ Améliorer l'accès à l'information

### **3. Propositions d'actions**

#### **3.1. Objectifs opérationnels :**

- ◆ **Sur des secteurs/métiers prioritaires et des territoires déficitaires :**

1 - mettre en œuvre des programmes adaptés au développement de la VAE pour les publics en difficulté

2 - adapter l'offre de formation au développement de la VAE pour que les bénéficiaires de validations partielles puissent compléter leur parcours

- ◆ **Sur l'ensemble du dispositif et du territoire régional :**

3 – construire un système régional de suivi de la VAE partagé entre les différents acteurs

Les travaux des groupes technique et plénier ont été orientés par les trois objectifs opérationnels définis par la Région. Ils ont été traduits en axes de travail validés à la première plénière.

#### **3.2. Axes de travail et réflexions retenus :**

##### **Évaluation et modélisation**

Mettre en place des initiatives territoriales :

- ◆ à l'initiative de l'instance régionale de pilotage de la VAE
- ◆ confiées à des consultants - sociologues pour évaluer et modéliser les bonnes pratiques

Les Maisons Communes de l'Emploi et de la Formation (MCEF) ont été identifiées comme structures relais pour la mise en œuvre d'une action modélisable de développement de la VAE.

Deux territoires sont proposés par la Région et jugés pertinents par les participants :

- ◆ Un territoire urbain : avec la MCEF de Saint-Jean
- ◆ Un territoire rural : la MCEF de DECAZEVILLE,

##### **L'information**

- ◆ Un document commun d'information de 1<sup>er</sup> niveau
- ◆ Des accords entre acteurs pour mutualiser l'information
- ◆ Un portail régional d'information commun

##### **L'accompagnement**

- ◆ Un chèque VAE « plancher », individualisable au cas par cas
- ◆ Une mutualisation des pratiques d'accompagnement
- ◆ Des conventions entre les différents financeurs : Région, ASSEDIC, Etat

##### **L'offre de certification**

- ◆ Améliorer sa lisibilité et ses complémentarités

### **La post-validation**

- ◆ Améliorer la précision des préconisations des jurys en cas de validation partielle
- ◆ Mettre en place une fonction de conseil en formation et de suivi post-VAE

### **L'offre de formation complémentaire**

- ◆ Développer une offre de formation adaptée (modulaire et individualisable) : Programme Régional de Formation Professionnelle, Accès individuels, autres...

### **Les effets de la vae**

- ◆ Apprécier les effets de la VAE sur les trajectoires professionnelles et sur l'emploi

### **Le dispositif de suivi régional partagé entre les différents acteurs**

Le dispositif régional de suivi doit constituer à la fois un outil d'aide à la décision pour la politique régionale en matière de VAE et un outil de traçabilité des parcours individuels. A ce titre cinq axes de travail ont été identifiés :

- Mettre en oeuvre un recueil de données sur la « traçabilité » des candidats à la VAE,
- Favoriser un retour d'informations en testant l'organisation de circuits formalisés d'échanges réciproques entre les acteurs amont et aval de la VAE,
- Assurer un suivi des personnes conseillées en PRC et/ou entrées directement chez le certificateur et étant passées en jury de validation pour organiser une réponse formation en cas de validation partielle,
- Harmoniser le suivi spécifique des personnes à 6 et 12 mois après leur passage au sein d'un PRC en analysant les motifs d'abandon de la démarche de VAE,
- Mettre en place l'ensemble du dispositif d'évaluation de la VAE en région avec :
  - ✓ un suivi instantané de l'activité du PRC,
  - ✓ une analyse du public en démarche de VAE,
  - ✓ une analyse des demandes, des suivis et des résultats des parcours de VAE.

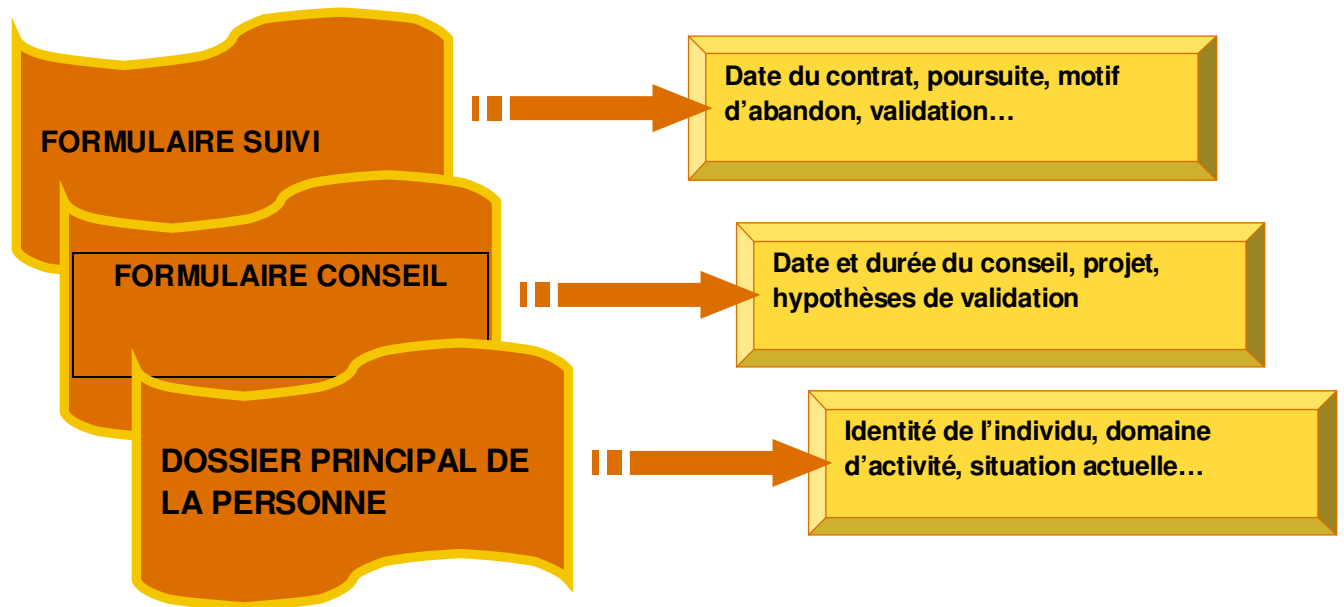
### **Les acteurs du projet de suivi régional :**

- Pilotage politique régional : Région Midi-Pyrénées en association avec l'Etat (DRTEFP Midi-Pyrénées) et les certificateurs.
- Pilote technique régional : CRIS Midi-Pyrénées.
- Producteurs et sources d'information :
  - ✓ PRC
  - ✓ Certificateurs : DAVA, DRAF, DRASS, DRDJS, DRTEFP-DRAFPA, UT1, UTM, UPS, Cuf Champollion, CRIVA, CNAM, autres...

**Dans la première phase de cette étude, la consultation régionale a concerné deux acteurs de la VAE : les Points Relais Conseil (PRC) et les certificateurs. Dans une seconde phase, elle sera élargie à d'autres acteurs de la VAE (ASSEDIC, DRTEFP, ANPE).**

**Le nouveau système de suivi concernant les candidats fréquentant les PRC, en cours de construction.**

Chaque candidat reçu en PRC fait l'objet d'une ouverture de dossier électronique nominatif. Ce dossier regroupera, sous forme de questions à réponse unique, multiple ou textuelle, l'ensemble des items contenu dans le dossier d'accueil papier actuel.



### **Pilotage et coordination**

- ◆ Une instance régionale de pilotage et de coordination des différents intervenants dans le processus VAE avec un référent régional VAE.

### **Echanges et communication**

- ◆ Organiser les « deuxièmes rencontres régionales de la VAE »

### **Les articulations : suivi /information-conseil/appui renforcé/accompagnement**

- ◆ Des conventions organisant ces articulations : (PRC/certificateurs/financeurs)

**Une fiche-navette entre PRC et certificateurs, électronique à terme**